

Immeuble à Cointe : le collège dit "non"

Liège



Jean-Michel Crespin

Publié le 10-06-22 à 17h04 - Mis à jour le 10-06-22 à 17h06

Urbanisme 865 personnes avaient réclamé et une pétition avait rassemblé 6 500 signatures.



© tonneau



Ce vendredi, le Collège communal de la Ville de Liège a refusé le permis d'urbanisme relatif au projet de construction d'habitations avenue de l'Observatoire 58-58B.

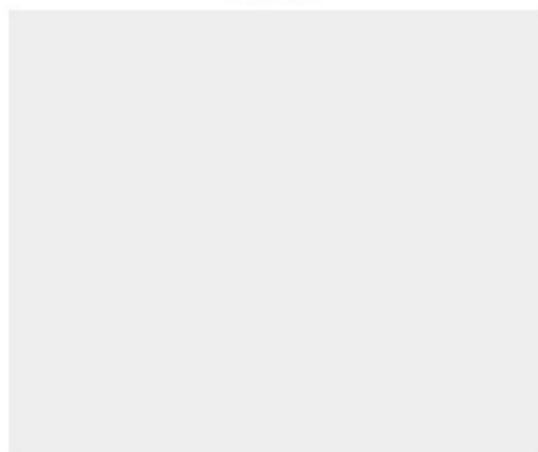
Une décision qui ravira les 865 personnes qui, suite au dépôt de permis, avaient introduit une réclamation. Elles s'ajoutent, en ce sens, aux 6 500 signatures symboliques récoltées au préalable et réclamant le maintien de cette zone verte située entre l'avenue de l'Observatoire, le boulevard Kleyer et la rue Bois-l'Évêque.

Pour rappel, le Collège communal a déjà refusé plusieurs demandes de permis sur ce terrain.

La première concernait un projet de construction d'un immeuble de 16 appartements en octobre 2010. Ensuite, en décembre 2019, un projet de réalisation de maisons indépendantes sur 5 parcelles. La dernière décision date du 7 août 2020 et concernait la construction de 4 maisons unifamiliales.

Le nouveau dossier concernait la construction de deux habitations unifamiliales ; l'aménagement d'un accès carrossable depuis l'avenue de l'Observatoire ; l'abattage de 23 arbres et 31 arbustes et la plantation de 12 arbres et 65 arbustes.

Publicité



Motivations

Cette fois, le Collège communal motive sa décision que partage le Fonctionnaire délégué par la remise d'un avis négatif du Département Nature et Forêts du SPW ; la mise en danger des arbres maintenus ; la mise en danger de plusieurs espèces protégées (lucanes cerf-volant, alyte accoucheur, triton alpestre) ; l'absence de justification de la dérogation du projet à la loi sur la conservation de la nature ; la suppression de 25 % des arbres présents accompagnée de mesures de replantation peu efficaces sur le long terme ; l'imperméabilisation du site et les risques induits par l'existence de ruissellements concentrés sur la parcelle ; l'incompatibilité du projet avec le Plan Canopée et le Plan Communal de Développement de la Nature mis en place par la Ville de Liège.

J.-M. C.